

SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE



**Rapport d'activités
2012 - 2013**

Table des matières

Rapport du Comité cantonal

Champs de tensions	3
Rapport d'activités	8
Quelques engagements particuliers des membres du Comité cantonal	9
Faïtières et partenaires	11
Communication	14
Presse	15

Instances internes

Conférence des présidents	18
Groupe de travail intégration	19

Associations professionnelles

AVECIN	20
AVMP	22
Les "5-9"	23
SVASPRYJAD	23
AVEAC	30
AVMD	32
AVEPS	34
AVMES	36
AVESAC	39

Commissions et délégations

Fondation Jeunesse SPV	42
Intersyndicale des Prafos	42
Fondation vaudoise du patrimoine scolaire	43

Rapport du secrétariat général	44
---------------------------------------	-----------

Rapport d'activités du Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise

Champs de tensions

C'est sur des champs relativement accidentés que le Comité cantonal a passé sa charrue en ce dernier exercice.

A l'interne d'abord, qui a d'abord vu la dissolution définitive des « 5-9 », le Comité cantonal ayant préféré mettre un terme de manière radicale à l'existence d'une association - regroupant les collègues semi-généralistes - depuis trop longtemps aux soins palliatifs.

C'est dans les formes prescrites par les statuts que cette « liquidation » a été conduite et confirmée par une ultime AG des 5-9 en novembre 2012. Une ultime AG qui a également permis de débattre de la question du maître de classe, ainsi que de ses fonctions sous la LEO et des conditions de l'orientation en fin de 8ème Harmos.

Alors que l'AVECIN, quant à elle, a confirmé sa solidité, en mars 2013, en étendant le cercle de ses adhérent-e-s potentiel-le-s à l'entier du premier cycle primaire, il convient maintenant de reconstruire « quelque chose » autour du second cycle primaire et du degré secondaire. Nouvelles associations, groupes d'experts ou « commissions »... ? Le Comité cantonal, conscient qu'il n'est ni possible ni raisonnable de laisser plus de mille membres hors de toute représentation formelle dans ses instances, a beaucoup échangé sur cette question, mais n'a pas encore tranché.

L'AVECIN et l'AVEAC sont en délicatesse avec le Comité de la SPV, alors que la SVASPRYJAD trouve, elle, satisfaction à une de ses exigences.

Si l'AVECIN est désormais plus forte, par son extension à l'ensemble des membres de la SPV qui œuvre au premier cycle, son comité et celui de la SPV ont eu parfois des approches très débattues. A propos du carnet de correspondance avec la famille d'abord, nouveau document désiré par le DFJC, dont l'existence est jugée utile par la direction de la SPV, mais dont la pertinence n'était pas évidente au comité de l'AVECIN.

Puis, en regard du nouveau statut de généraliste offert aux actuelles « maîtresses d'école enfantine » par la reconnaissance en plein de leur qualité de « maîtresse et maître généraliste ». Certes, ce statut était demandé par l'AVECIN et la SPV depuis 2006, et son obtention est bien une victoire, mais cette victoire a une conséquence perverse: Si elles désirent maintenir leur taux d'activité à 24 périodes d'un pensum désormais fixé à 28 périodes pour un plein temps, les collègues concernées voient leur salaire diminué.

C'est pourquoi le comité de la SPV a convoqué, le 17 janvier 2013, une assemblée extraordinaire des membres de l'AVECIN pour aborder cette question, après que fut demandée à la Cheffe du Département une négociation à ce propos... Celle-ci, au nom de l'égalité de traitement avec les généralistes du primaire, n'est pas entrée en matière.

Au final, alors qu'on aurait pu craindre que certaines membres de l'AVECIN ne se rebiffent contre une décision qui pouvait altérer leur statut, une procédure de soutien et d'information, mise en place par le Secrétaire général de la SPV, a, au contraire, apporté de nouvelles adhésions. A quelque chose, malheur est donc bon !

Tensions aussi entre le Comité cantonal de la SPV et celui de l'AVEAC, nos collègues qui représentent les activités créatrices et manuelles jugeant que la SPV pourrait être plus pugnace pour défendre la place de ces disciplines au sein de la grille-horaire. Une séance commune, tenue le 7 février 2013, a permis de mettre à plat les ressentis de chacune des parties, le Comité cantonal faisant part de son étonnement, certain qu'il était d'appuyer l'AVEAC dans ses combats. Un nouveau courrier a été adressé à la Cheffe du département co-signé par le président de l'AVEAC et celui de la SPV, revendiquant une place solide pour les arts et les activités manuelles dans l'école vaudoise... Nouveau courrier, mais réponse toujours identique de Mme Lyon et de ses services, argumentée notamment sur la non-extensibilité de la grille-horaire en regard de l'accent mis sur le français et les langues étrangères.

Autre son de cloche du côté de la SVASPRYJAD et des membres de la SPV qui enseignent la rythmique.

Oubliées de DECFO, celles-ci ont enfin vu leur statut amélioré, par la diminution d'une période de leur charge horaire hebdomadaire. Mission accomplie pour la SVASPRYJAD et la SPV, puisque ce statut était celui exigé par les rythmiciennes. Après que le Conseil d'Etat a entériné ce statut en mars 2013, celui-ci entrera en vigueur dès la rentrée d'août à venir.

Une lettre ouverte au DFJC qui crée un malaise

Après que deux séances d'échanges entre le comité de la SPV et la Cheffe du DFJC et ses services se sont déroulées dans la cordialité et la meilleure écoute possible au début de septembre 2012, c'est sous le titre alarmiste « Eviter le syndrome EVM » que le Comité cantonal a adressé une lettre ouverte à la Cheffe du département le 20 novembre 2012.

Le comité estimait en effet que l'ère post-LEO démarrait sous de mauvais augures et un pilotage quelque peu enlisé.

Le moins que l'on puisse dire est que cela n'a guère plu en haut lieu et inauguré dès lors quelques mois difficiles dans les relations établies entre la SPV et la DGEO.

Malgré tout, une séance entre les services de la DGEO et le Comité cantonal, le 3 décembre 2012, a permis de mettre à plat quelques différents relatifs à la gestion financière au sein des établissements et des responsabilités des enseignants à cet égard ; aux contrats précaires ; au cadre de l'évaluation et ses dispositions transitoires ; à l'avenir des praticiens-formateurs et ... à la sécurité des élèves porteuses du voile islamique dans les activités sportives.

Nouvelles tensions à mi-décembre lors de la publication de la future grille-horaire, la Cheffe du département se heurtant à l'hostilité des associations professionnelles et de l'Apé-vaud en regard de ce qui était prévu pour les futures années 7 et 8Harmos...

Et tensions encore avec la SPV récemment, alors que le Comité cantonal remettait en question profondément le Cadre général de l'évaluation, soumis à consultation.

Force est de constater que la Cheffe du département, qui aime tant consulter, a parfois tendance à prendre pour des attaques personnelles la remise en cause du contenu des documents soumis à l'expertise des associations professionnelles.

De même, le Comité cantonal attend de la Cheffe du Département qu'elle assure le service après-vente des engagements qu'elle prend. Ainsi il en va d'une proposition du Comité cantonal, déposé à l'automne 2012, consistant à mettre sur pied une journée de réflexion relative aux responsabilités respectives des communes et du Canton dans le domaine de l'école: Acquiescement de Mme Lyon à fin 2012, trois séances de travail entre la SPV et Pierre Jaccard (Direction organisation et planification), les 4 et 31 octobre et le 13 novembre, avec comme objectif d'organiser cette journée en avril 2013... et depuis, plus rien !

Cette manière de travailler laisse perplexe, surtout en situation d'urgence. De plusieurs établissements convergent des appels communs: Qui de la commune ou de l'employeur décide de quoi ? C'est flou. Quel degré d'engagement des enseignants est-il attendu et

prescrit dans le domaine du parascolaire ? On ne sait pas vraiment. Un rapport lausannois et quelques articles de presse à ce dernier propos ont généré une solide fâcherie entre le président de la SPV et Gérard Dyens, Chef de service des écoles du chef-lieu cantonal.

Pourtant, un dossier semble désormais sur les rails.

Après que, de manière théâtrale, la Cheffe du département eut remis au Comité cantonal une première proposition de cahier des charges lors de l'AD 2012, des textes ont été élaborés, sur lesquels le comité et les associations ont pu se prononcer.

De même, on annonce qu'un premier jet de Loi sur le Personnel enseignant est en écriture.

Placés sous la responsabilité de l'ancien chef de service de l'enseignement post-obligatoire et du SPJ, Philippe Lavanchy, ces deux dossiers semblent avoir de bonnes chances d'aller de l'avant !

La SPV secoue le cocotier du SER mais attend encore que les fruits mûrissent.

En décembre 2012, le Comité cantonal interpellait sèchement notre faîtière professionnelle romande. Il estimait en effet que la politique du SER était de moins en moins lisible et que celui-ci devait notamment recentrer son activité sur les questions romandes. Le comité s'interrogeait aussi sur l'efficacité de l'utilisation des importants apports financiers dont la SPV nourrit le SER.

Si, dans un premier temps, cette démarche a fâché, force est de constater qu'elle a permis au Comité du SER (CoSER) de revisiter ses grandes orientations et son fonctionnement.

Quatre importants rapports ("Le cœur de la mission du SER" ; "L'implication internationale du SER" ; "Soutien du SER aux AC et à leurs membres" ; "Fonctionnement interne du SER") ont ainsi été mis en discussion lors de l'AD du SER de décembre 2012 à Moutier, permettant à l'assemblée de notre faîtière de valider quelques grandes orientations.

Les délégués de la SPV ont largement soutenu ces orientations qui vont dans le sens des observations et interrogations du Comité cantonal. Ce dernier, bien évidemment, reste attentif à ce qu'elles soient tenues.

Du pain, toujours, sur la planche

Œuvrer sur les champs de tensions esquissés plus haut n'est pas un but en soi. C'est l'actualité et les dispositions des acteurs qui fixent le climat des relations internes ou externes qu'entretient la SPV avec ses partenaires.

Dans ce contexte, de nombreux dossiers méritent que le Comité cantonal soit attentif et prospectif: Ce sont notamment la Loi sur la pédagogie spécialisée, qui devrait être débattue cet automne par le parlement vaudois, puis son règlement ; le cahier des charges ; et l'avant-projet de Loi sur le personnel enseignant, que l'on peut espérer être mis en consultation en 2014.

Mais aussi la mise en œuvre de la LEO, que nous savons remplie d'écueils.

De plus, le Comité cantonal ne cesse de dénoncer la surenchère administrative à laquelle sont soumis les enseignants de notre canton. Que celle-ci émane de la DGEO ou des directions d'établissement. Il continuera de militer pour que la confiance demeure accordée aux équipes et aux collègues, et que l'on réfléchisse avant de se cacher derrière des directives qui ne lui semblent que la preuve de la fragilité du système.

A l'interne, le Comité cantonal doit maintenant empoigner de manière plus vigoureuse le chantier décrit lors de l'AD 2012 sous le nom de « SPV 2015 »... nouveau logo, nouvelle approche de la communication, réorganisation des associations du second cycle primaire et du secondaire.

C'est en partenariat avec les associations de la SPV et en bonne intelligence avec le Secrétariat général que le Comité cantonal entend mener ces chantiers difficiles.

Jacques Daniélou,
Président de la SPV



*Séance du Comité
cantonal de la SPV*

Rapport d'activités du Comité cantonal de la SPV juin 2012 - mai 2013

Sous la présidence de Jacques Daniélou, le Comité cantonal est composé de Mireille Brignoli, enseignante au CIN ; Noémie Prod'hom, enseignante dans un MATAS ; Gregory Durand, enseignant secondaire et secrétaire général de la FSF ; Paolo Naclerio, maître primaire, et Fabian Zadory, maître secondaire semi-généraliste et doyen.

Jean-Claude Sahli, démissionnaire lors de l'AD 2012, a tenu sa place au sein du Comité cantonal jusqu'en juillet dernier.

Depuis l'Assemblée des délégués du 6 juin 2012, le Comité cantonal aura tenu 35 séances, dont une extraordinaire le 28 février 2013 relative aux négociations sur la Caisse de pensions. Il se réunit le jeudi après-midi et est défrayé pour cette activité.

Ses membres sont aussi, de droit, membres de l'AD du SER et de la FSF. Ils participent ainsi, dans la mesure de leurs disponibilités, aux activités et aux assemblées de nos faîtières professionnelles romande et syndicale vaudoise.

Le Président de la SPV, Jacques Daniélou, a été élu Président de la FSF en juin 2012. Afin de pouvoir maintenir sa pleine activité à la tête de la SPV, il a en conséquence démissionné de son poste de rédacteur des ECR de français 10H. A fin juin 2013, il se retirera en outre de ses délégations à la CIIP en représentation du SER (COMEVAL, COPAR et Groupe d'organisation de la Semaine des médias).

La négociation relative à l'avenir de la Caisse de pensions a occupé bonne partie de son temps de la fin 2012 au début 2013. Une compensation financière a été accordée dans ce cadre à la SPV de la part de la FSF.

On trouve ci-dessous les éléments des dossiers les plus significatifs que le Comité cantonal a eu à traiter de juin 2012 à mai 2013.

Quelques engagements particuliers des membres du Comité cantonal



Mireille Brignoli

Mireille fait partie du Groupe de référence CIN de la DP: Elle s'est, à ce titre, fortement engagée dans les réflexions qui ont conduit à la publication du carnet de communication.

Elle est une des trois représentants du SER à la Commission pédagogique de la CIIP et y préside le groupe de validation du nouveau moyen de CE 3-4 P. Elle fait partie du groupe de pilotage de la Journée RomandTIC.

Enfin, elle représente la SPV au sein du Comité central de FSF, suite à la désignation de Jacques Daniélou à la présidence de la faîtière syndicale.



Fabian Zadory

Pour le SER, Fabian est engagé au sein du groupe de validation du mémento grammatical 9-11H, sous l'égide de la CIIP.

Il a, d'autre part, fourni 2 articles à l'Edicateur. En septembre 2012, à propos des moyens d'enseignement de mathématiques 7-9 et, en mai 2013, relativement à une étude de l'URSP sur la transition qui suit l'école obligatoire.

Le 14 mars 2013, il a, avec Paolo Naclerio, représenté le Comité cantonal lors d'une séance avec la DP à propos des futurs agendas. Le 1er mai, il a représenté la SPV avec le Président à l'AG de l'AVEAC.



Gregory Durand

Menant de front son travail de mémoire de FPSE et son poste de secrétaire général de la FSF, Gregory n'enseigne plus. Il a, en juillet 2012, avec Yves Froidevaux, Secrétaire général, défendu devant la Direction pédagogique, la position de la SPV en regard des dispositions transitoires sur l'évaluation pré-LEO (notamment le fait que l'orientation vers la voie gymnasiale devait être basée sur un total de 20 points pour les disciplines concernées).



Paolo Naclerio

Paolo a représenté la SPV, le 15 novembre 2012, au Séminaire sur l'intégration/inclusion organisé par INSIEME ; le 14 février 2013 au Forum Horizon (professions post-gymnase) ; et, le 14 mars 2013, lors d'une séance avec la DP à propos des futurs agendas, avec Fabian Zadory.



Noémie Prod'hom

Noémie a participé, le 11 septembre 2012, à la journée annuelle de Défense du français ; et, le 28 janvier 2013, assisté à la présentation de l'étude lausannoise sur le parascolaire.



En sa qualité de Président de la SPV, *Jacques Daniélou* a notamment,

en 2012

- participé, le 12 juin, à l'AG du personnel subventionné en négociation pour une CCT unifiée du parapublic ;
- débattu en juin, avec un étudiant en Master FPSE à propos de l'homoparentalité et de son ressenti par les enseignant-e-s ;
- représenté la SPV lors de la Semaine du Goût, au Château de Chillon, le 13 septembre ;
- représenté la SPV, le 20 septembre, à l'AG de l'intersyndicale des prafos ;
- participé à un débat, en septembre, avec des étudiantes de la HEP, dans un cours de José Ticon ;
- représenté la SPV, le 4 octobre, lors de la fête marquant l'élection de Philippe Martinet à la présidence du Grand Conseil ;
- participé à l'AG de l'AVMD, le 10 octobre, dans le cadre de la Journée pédagogique AVMES/AVMD à Crêt-Bérard ;
- représenté la SPV à l'AG de l'AVEPS, le 3 novembre, à Genolier, avec le SG de la SPV ;
- débattu, le 12 novembre, avec les responsables du français à la Direction pédagogique, au sujet des consignes d'évaluation au primaire ;
- représenté la SPV à l'AG de l'AVMES, le 7 novembre, avec le SG de la SPV ;
- représenté la SPV, le 14 décembre, lors de la présentation de la nouvelle mouture de la LPS par la Cheffe du DFJC et le chef du SESAF ;

en 2013

- participé, le 7 janvier, avec le SG de la SPV, à une séance d'échanges avec Gaëtan Dubail, RH DGEO, relative à la question de l'adéquation des titres pour enseigner aux divers degrés de l'école obligatoire ;

- rencontré, le 9 janvier, une chercheuse de la FPSE sur la perception de la formation continue par les collègues ;
- participé, le 25 janvier, au colloque LIFE à Genève, consacré au pilotage et à l'autonomie des établissements scolaires ;
- rencontré, le 25 mars, avec le SG de la SPV, MM Dubail, Jaccard et Bouquet, relativement à l'avenir des enseignants généralistes actuellement engagés en 7-9 ;
- représenté la SPV, le 26 mars, lors de l'AG de la SVASPRYJAD ;
- représenté le SER lors de la journée CIIP du 19 avril: « PER et MER » ;
- représenté le CC SPV, le 1er mai, à l'AG de l'AVEAC.

Et, en bonne intelligence avec le Secrétaire général, rencontré sur le terrain ou épistolairement les collègues des établissements de Romanel, Penthelaz, Yverdon, Lutry, Renens, La Sarraz ...

Partenaires et Faïtières

**SYNDICAT DES
ENSEIGNANTS
ROMANDS** SER

www.le-ser.ch

Syndicat des enseignants romands (SER)

Comme indiqué plus haut, le Comité du SER (CoSER) a consacré en 2012, une bonne part de son énergie à solidifier les bases sur lesquelles il entendait continuer de mener son action.

Cette opération de débroussaillage initiée par la SPV a débouché sur la publication de quatre rapports et un texte d'orientation mis en discussion et adopté par l'Assemblée des délégués de décembre 2012, à Moutier.

Le SER entend donc notamment placer sa politique sous les lignes de conduite suivantes: centrage premier de ses activités sur le plan romand ; exploitation concrète des contacts nationaux et internationaux dans ses positions ; réflexion permanente sur la meilleure efficacité possible en regard de ses moyens financiers.

Persuadé de l'importance de l'existence de sa faïtière professionnelle romande, le Comité cantonal de la SPV a salué le travail conduit ensuite de son « secouage de cocotier » de décembre 2011. Il restera particulièrement attentif à ce que les orientations définies à fin 2012 soient tenues.

A mi-août 2012, le SER a tenu une conférence de presse centrée sur la question de l'enseignement des langues.

Déclarant que l'on allait droit dans le mur sur ce champ, les propos du SER, très largement repris par une presse toujours gourmande des dysfonctionnements scolaires, n'ont pas plus à la CIIP. Pourtant, celle-

ci d'entente avec le SER, est d'avis qu'il convient de faire le point, 10 ans après l'édition de la Déclaration du 30 janvier 2003 sur les langues. Rendez-vous à l'automne 2013 à ce propos, une journée de réflexion romande est agendée.

Le 22 septembre 2012, ont été tenues les 6èmes Assises romandes de l'Education, organisées par le SER, sous le titre: *Ecole fourre-tout ou école pour tous ? - Le prix de l'intégration.*

Près de 50 membres de la SPV y ont participé, soit un cinquième des présents. On relèvera que l'intervention de Monique Capt, ancienne présidente de l'AVECIN, très proche des préoccupations du quotidien des enseignants, a été particulièrement applaudie.

Entre envolées lyriques sur une école qui satisferait réellement les besoins de chaque élève et les moyens et les structures nécessaires à cet endroit, la question posée le 22 septembre demeure ouverte et lancinante.



www.fsf-vd.ch

Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)

Le Comité central, réunissant les représentants des 19 associations de la FSF, a tenu séance 9 fois depuis août 2012.

Outre des échanges liés aux actualités des diverses associations constituant la FSF, il a principalement travaillé autour de la question de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) et des négociations y relatives.

Un groupe de travail centré sur les questions en lien avec la CPEV, nommé en 2012, a permis d'élaguer le terrain, de préparer des simulations et des propositions et de suivre l'évolution des négociations.

Grâce à ce travail de fond, le Comité central a pu échanger sur ses points de vue, préparer des propositions, des positions, et prendre des décisions.

Cela a débouché sur une contre-proposition de la FSF au projet du Conseil d'Etat, qui a été soumise aux différentes associations (en assemblée Générale de la SPV, le 13 février 2013), puis amendée et acceptée en Assemblée des délégués FSF extraordinaire également, le 13 février 2013. C'est cette contre-proposition qui a été défendue par les négociateurs FSF, lors des différentes séances de négociations qui suivirent.

Faisant suite à ces négociations, un projet de convention a été proposé par la délégation du Conseil d'Etat.

Dans un contexte de tensions intersyndicales, après les prises de position des différentes associations (en assemblée Générale extraordinaire de la SPV, le 6 mars 2013) et de l'Assemblée des

délégués de la FSF, la convention a été acceptée par les délégués de la FSF le 6 mars 2013, ceux-ci estimant que le maximum avait pu être tiré de ces négociations. Cette convention a été signée le 8 mars par le Conseil d'Etat et la FSF.

Ce combat n'est pas encore gagné, le projet de loi et le décret financier lié devant notamment passer en cette fin de printemps devant le Grand Conseil vaudois. Le Comité central suivra avec attention et détermination les débats et les conclusions des parlementaires.

Enfin, chacune et chacun a pu apprécier quelques nouveautés en communication mises en place par la FSF cette année: un nouveau site internet et une lettre mensuelle d'information électronique « FSF- Informations ». (*Mireille Brignoli, représentante de la SPV au sein du Comité central de la FSF*)



www.ape-vaud.ch

Association des parents d'élèves (Apé-Vaud)

Le 7 juin 2012, Mireille Brignoli et le président de la SPV ont représenté celle-ci à l'AG annuelle des délégué-e-s de l'Apé-Vaud, lors de laquelle 5 résolutions ont été plébiscitées, dont l'une, en particulier, qui invitait à démarrer l'enseignement de l'anglais en 5ème dès 2013...

Le 8 novembre 2012, une séance a été tenue entre le Comité cantonal de la SPV et celui de l'Apé. Cette séance a été très tendue. Le comité de la SPV a en effet estimé que l'Apé se dirigeait vers une approche ressemblant de plus en plus à une « police de l'école » et confondait le rôle de la famille avec celui de l'employeur.

Depuis, et en regard du fait que la présidente de l'Apé-Vaud, tout en maintenant son statut dans cette association, a rédigé un rapport pour le moins interrogeant sur le parascolaire lausannois, en particulier sur le rôle de l'enseignant, les relations avec l'association des parents d'élèves sont en stand-by.

Toutefois, le président de la SPV et deux membres du Comité cantonal se sont engagés à être présents lors de l'AG annuelle de l'Apé-Vaud du 6 juin 2013.



www.hepl.ch

Haute école pédagogique vaudoise (HEP-Vaud)

Le Comité cantonal a pu rencontrer à deux reprises les responsables de la formation continue: les 28 juin et 15 novembre 2012. Les questions relatives à l'introduction du PER, les processus de formation en allemand et en anglais, la fréquentation de la formation continue, l'évaluation des cours donnés en formation continue, le futur catalogue « virtuel » en ligne, l'offre en formations post-grades, ou encore la valeur réelle des crédits ECTS, ont été abordées en toute franchise.

Une séance doit encore se tenir avant l'été 2013.

Le 13 mars 2013, la SPV s'est présentée aux étudiants bachelor primaire. Une difficulté de calendrier n'a pas permis cette année de le faire devant les étudiants en master d'enseignement secondaire.

Enfin, le 18 avril 2013, deux textes importants ont été signés avec la direction de la HEP.

D'abord le renouvellement de la convention qui permet aux associations professionnelles de se présenter aux étudiants de dernière année ; ensuite une nouvelle convention instituant le fait que 3 prix de pédagogie seront annuellement et publiquement remis par la SPV aux meilleurs mémoires de fin d'études, renouant ainsi avec ce qui se faisait sous le règne de l'École normale !

Communication

Site internet, courriel, groupe Educenet2

Avec la publication d'une quarantaine d'articles et une mise à jour permanente, le site internet conserve son statut de vitrine importante de l'activité de la SPV. Depuis la dernière AD, le nombre de visites s'est élevé à plus de 190'000. La question d'une refonte de cette plateforme numérique se pose dans le cadre de la réflexion «SPV 2015».

Depuis plusieurs années, d'autres outils de communication ont été développés comme les courriels aux membres (10 messages ont été envoyés à l'ensemble des membres et 11 courriels «sectoriels»), un groupe SPV sur Educenet2 et un groupe sur Facebook.

Mois	Visites
Avr 2013	13039
Mar 2013	17736
Fev 2013	16527
Jan 2013	17409
Dec 2012	16051
Nov 2012	17801
Oct 2012	17053
Sep 2012	14208
Aou 2012	15301
Juil 2012	14272
Juin 2012	16060
Mai 2012	15625
Totaux	191082

Majuscules

No 87, juillet 2012

Deux courriers à la Cheffe du DFJC: Dispositions relatives aux modifications du statut des enseignantes du CIN - Demande urgente de négociation et extension du pensum des enseignants de l'école obligatoire due à des contraintes organisationnelles/Exigence du respect des textes légaux

No 88, septembre 2012

Orientation de fin de 6ème et dispositions relatives à la surveillance des arrêts de bus

No 89, novembre 2012

Caisse de pensions et assurances maladie

No 90, mars 2013

Caisse de pensions et divers sujets d'actualité

No 91, avril 2013

Cotisations et divers sujets d'actualité

Affichettes

- *septembre 2012 : AG des 5-9*
- *janvier 2013 : AG de la fonction publique (retraites)*
- *février 2013 : AG de la SPV du 3 février (retraites) / AG de la Fonction publique du 28 février (retraites)*

Presse

2012

Le Courrier, 15 juin

Le Président sur l'évaluation au CIN et rappel des positions de l'AVECIN

RTS la Première, 17 juin

Débat avec Filipo Leutenegger sur le bon scolaire en votation à Zurich

24 Heures, 27 juin

Le Président dans la rubrique « Invités » défend les avancées du PER

24 Heures, 21 août

Eléments de la SPV suite à son communiqué de presse de rentrée

Le Courrier, 22 août

Le Président à propos de la rentrée

24 Heures, 27 août

Le Président sur la forte fréquentation de l'OPTI

La Côte, 30 août

Interview croisée de Serge Martin (DP) et du Président de la SPV
Mireille Brignoli à propos de la rentrée scolaire au CIN

24 Heures, 29 septembre

Le Président sur l'orientation en fin de 6e

20 minutes, 2 novembre

Le Président à propos des insultes proférées par des élèves

24 Heures, 12 novembre

Le Président à propos des tablettes interactives

2013

24 Heures, 8 janvier

Le Président à propos de l'accueil parascolaire à Lausanne

24Heures, 21 janvier

Le Président à propos de la nouvelle grille-horaire

RTS la Première, 12 février

Le Président à propos de la pénurie d'hommes dans l'enseignement

Le Matin, 5 avril

Le Président à propos des caméras de Lutry

SRF 1, 30 avril

Le Secrétaire général à propos des caméras de Lutry

Enfin, durant le dernier exercice, le Comité cantonal a également et en particulier:

- débattu avec des représentants d'INSIEME Vaud (association de proches de personnes handicapées mentales), les 14 juin et 22 août 2012 ; cette association ayant sollicité l'avis du Comité cantonal relativement à la réalisation d'un kit d'information sur les handicaps, mis à disposition des établissements. Le comité a assuré INSIEME de son soutien dans cette opération et sollicité le SESAF dans ce sens ;
- rencontré, le 5 novembre 2012, les responsables de l'unité PSPS (Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire), afin de mieux comprendre la politique de cet organe relative aux journées pédagogiques organisées dans le sens d'un team building et à propos des PAIMS (Projet d'accueil individualisé – Mesures de santé), nouvel outil censé faciliter la communication des besoins de santé entre l'élève, ses parents et les partenaires de soins, ce dernier ayant généré bien des interrogations dans les établissements. Le comité a milité – une fois de plus – pour que l'on avère d'abord les

- réels besoins avant de se lancer dans une nouvelle « encouble papperassière » ! Le document final devrait être présenté à la SPV ;
- rencontré le SEPS, le 19 novembre 2012, pour débattre de l'orientation que le service des sports entendait mener à propos de l'évaluation (et sa transmission) dans le domaine concerné ;
 - répondu, les 7 et 13 février 2013, à deux consultations de la DGEO, respectivement sur la directive relative aux OCOMs (options de compétence orientées métiers) et sur le contenu du courrier envoyé aux familles à propos des ECR d'orientation en fin d'actuelle 6ème année.

Sur ce dernier point, le Comité cantonal a défendu la simplicité et invité la DGEO à tout mettre en œuvre pour « dédramatiser » cette épreuve.

Lausanne, le 25 avril 2013



Comité Cantonal de la SPV

Jacques Daniélou,
président
Fabian Zadory
Noémie Prod'hom
Gregory Durand
Mireille Brignoli
Paolo Naclerio

Instances internes

Conférence des présidents



**Bernard
Grandjean**
*Président de la
Conférence des
présidents*

Vie et fonctionnement de la Conférence des présidents

C'est à 6 reprises que la Conférence des présidents s'est rencontrée depuis la dernière AD du 6 juin 2012 à Bonvillars.

L'AVEAC est maintenant représentée par son président Jean-Claude Sahli et cette année, la Conférence a accueilli Sandra Coleone, présidente de l'AVESAC. La fusion AVECIN-AVMP, proposée sous l'appellation provisoire « association du cycle 1 » a été mise en discussion lors de la dernière AG de l'AVECIN.

Deux rencontres extraordinaires se sont déroulées durant cet exercice : une conférence des présidents a eu lieu en septembre dans les locaux des Archives cantonales vaudoises, avant de procéder à une visite des lieux. Un apéritif a suivi la signature validant l'entrée de nos 90 mètres linéaires d'archives dans les couloirs sécurisés de M. Gilbert Coutaz, archiviste cantonal.

C'est dans le caveau du Grand Conseil que les présidentes et présidents ont été reçu mi-décembre par M. Philippe Martinet, Président du Grand Conseil. Preuve que le syndicalisme peut parfois mener aux plus hautes charges politiques de notre canton !

La Conférence des présidents est un organe indispensable au bon fonctionnement de notre syndicat, jouant parfaitement son rôle de courroie de transmission entre les têtes pensantes du Comité cantonal et la réalité du terrain.

Durant cet exercice, notre exercice de jonglage s'est limité à débattre :

- de l'application de la LEO ;
- des revendications et soucis de chaque association ;
- de notre réponse commune à la consultation sur le cadre général de l'évaluation ;
- de la grille-horaires Harnos ;
- de notre position suite à la consultation du projet de loi sur la pédagogie spécialisée ;
- de la refonte CPEV et des implications pratiques pour tous les fonctionnaires.

Les président-e-s des associations remercient Jacques Daniélou pour son plein engagement à leur service ainsi qu'Yves Froidevaux pour son travail de secrétaire général très apprécié. Nos remerciements vont également à Marie-Claude Jeanneret, secrétaire au sourire légendaire.

Travaux de rénovation et de valorisation du bâtiment des Allinges
Notre Secrétaire général a exposé le projet de rénovation du bâtiment, l'ensemble des président-e-s a jugé la proposition très raisonnable et a confirmé le choix du Conseil d'administration du Fonds de secours.

Grilles-horaires HARMOS

La Conférence des présidents a suivi de très près l'évolution des différentes versions de propositions de grilles-horaires. Travail de consultation ardu au vu de la complexité du chantier, mais la version finale a emporté l'adhésion quasi unanime de la Conférence.

Groupe de travail intégration



Le groupe de travail intégration n'a pas tenu de séance depuis l'Assemblée des délégués 2012.

Mireille Brignoli
Présidente du GT
intégration

Associations professionnelles

AVECIN

Association vaudoise des enseignant-e-s du cycle initial



*Anne-Claire
Chaubert
Présidente*

Rapport d'activités (avril 2012 - mars 2013)

Après les grands chantiers législatifs et institutionnels des dernières années (LEO, concordat Harnos), le comité de l'AVECin a consacré une part importante de l'année 2012 à la mise en œuvre effective de ces réformes.

Horaire des élèves

L'article 81 de la LEO prévoit un horaire de 18/26 périodes pour les élèves de 1-2H. Cette augmentation du temps scolaire a été soutenue par l'AVECin, parce qu'elle répartit sur les deux années de l'école enfantine l'accroissement des heures d'enseignement et offre davantage de temps aux enfants de 2H pour consolider les apprentissages fondamentaux. La loi prévoit néanmoins la possibilité de déroger à cet horaire, possibilité que certaines communes ont invoquée pour proposer un horaire de 20/24 périodes.

L'AVECin, soutenue par la SPV, a fait part de sa désapprobation à la Cheffe du Département, et a demandé que le Département veille au respect de la LEO. Notre comité déplore que certaines communes n'aient pas cherché, en premier lieu, à respecter les termes de la loi !

Horaire des enseignant-e-s

Dès la rentrée d'août 2013, les enseignant-e-s de l'école enfantine passeront à 28 périodes d'enseignement, en classe 9. Cet alignement sur le statut des généralistes est une revendication de longue date de l'AVECin.

Cette évolution aura pourtant une conséquence négative : les collègues qui souhaitent maintenir le même nombre de périodes qu'actuellement verront leur salaire baisser. La SPV et l'AVECin ont demandé l'ouverture de négociations, visant à éviter toute perte salariale. Cette requête s'est soldée par un refus d'entrer en matière de la part de la Cheffe du Département.

Pour que ce passage s'effectue néanmoins dans les meilleures conditions possible, la SPV/AVECin a multiplié les mesures d'information auprès de ses membres, pour que leurs décisions puissent être prises de manière éclairée !

Grille horaire

L'école enfantine étant désormais obligatoire, la réflexion sur la grille horaire s'est étendue aux années 1-2H. Le comité de l'AVECin est intervenu à plusieurs reprises pour que ce nouveau document soit en adéquation avec l'âge de nos élèves et les missions du début de la scolarité.

Nos arguments ont été entendus : la grille horaire 1-2H définit le temps d'enseignement pour les différents domaines du PER en pourcentage, et non en périodes, pour encourager le maintien des approches transversales et interdisciplinaires. Elle attribue également un temps conséquent (35%) aux apprentissages fondamentaux (socialisation, construction des savoirs), ce dont nous nous félicitons !

Communication école/familles et agenda

L'entrée de l'école enfantine dans la scolarité obligatoire a également conduit le Département à réfléchir à la communication avec les familles et, plus particulièrement, à l'élaboration d'un outil de type « agenda », commun à toutes les classes 1-2H du canton.

L'AVECin peut envisager l'introduction d'un agenda, dans la mesure où celui-ci n'appauvrit pas les pratiques de communication qui ont fait leurs preuves à l'école enfantine (dossier d'apprentissage, entretien avec les parents, transmission de cahiers et documents divers). Ces outils rendent compte de l'évolution des élèves de manière plus nuancée et moins anxiogène, pour des parents et des enfants nouvellement entrés dans l'école, que de brefs commentaires dans un carnet.

De notre point de vue, un agenda 1-2H ne devrait pas servir à la transmission d'informations sur l'évolution du travail de l'enfant. Il serait fortement dommageable pour les élèves que cet outil serve à l'introduction, progressivement et « par la petite porte », de pratiques évaluatives formelles en 1-2H.

Cadre général de l'évaluation

L'entrée en vigueur du nouveau cadre général de l'évaluation devrait du reste clarifier les fonctions de l'agenda. Les revendications de l'AVECin lors de la consultation reprennent les termes de sa résolution votée en 2012 : l'évaluation doit être adaptée au contexte de la classe enfantine, être essentiellement formative et la communication aux parents sur la progression des apprentissages de l'élève se faire principalement sous forme d'entretiens.

Comité

Depuis mai 2012, les comités de l'AVECin et de l'AVMP font séances communes ! Des réflexions ont été menées sur le processus de réunion

des deux associations, sur la révision des statuts et sur le fonctionnement du futur comité. Ces travaux ont conduit à la création officielle de l'association « Cycle 1 » lors de l'AG de l'AVECin du 20 mars 2013. L'AVECin tire donc ici sa révérence et laisse place à une nouvelle association, dont le nom reste encore à trouver. Longue vie à elle !



***Comité AVECIN élargi à
des collègues du CYP1:***

Line Schulé

Anne-Claire Chaubert,
présidente

Christine Hürlimann

Gaëlle Gilléron

Caroline Emch

Shirin Luget

Chantal Vial

Mireille Brignoli

Mélanie Leresche,

vice-présidente

Christian Carrard (absent
de la photo)

AVMP

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes primaires

L'AVMP a tenu une Assemblée générale le 8 mai 2012 au Cazard, Lausanne. A cette occasion, le projet de réorganisation des associations sectorielles de la SPV a été présenté. Trois enseignantes du primaire, issues du CYP 1, ont rejoint le comité élargi de l'AVECin pour préparer la fondation d'une association du 1er cycle HARMOS. Cette dernière a vu le jour le 20 mars 2013.

Le prochain défi à relever constitue à fédérer les enseignant-e-s du futur deuxième cycle primaire au sein de la SPV. (SG SPV)

Les “5-9”

Association vaudoise des maîtres et maîtresses du CYT et de 7 à 9

Lors de la dernière assemblée générale de l'association des « 5-9 » qui s'est tenue le 1er novembre 2012, au Cazard à Lausanne, il a été décidé de dissoudre ladite association. De nouvelles structures seront mises en place pour assurer la bonne représentation au sein de la SPV des futurs degrés 7-11 H.

Lors de cette AG de dissolution, quelques mesures administratives nécessaires ont été prises sans avis contraire. Selon le mandat confié par l'AG à Gianni Ghiringhelli et Claude Danalet, une séance, le 27 mars 2013, a permis :

- a) de contrôler et approuver les comptes finaux ;
- b) de vérifier qu'une somme de 10'000 frs, prise sur la fortune des « 5-9 », a été versée dans un fonds de réserve dans les comptes de la SPV pour permettre la création future d'une association des degrés 5-8 H. (SG SPV)

SVASPRYJAD

Section vaudoise de l'association suisse des professeurs de rythmique Jaques-Dalcroze

Etat des membres

La SVASPRYJAD compte actuellement 47 membres actifs et 6 membres retraités. Lors de la dernière assemblée générale, 21 personnes étaient présentes. La cotisation pour les membres qui n'enseignent pas à l'école publique est passée de CHF 90.- à CHF 70.-

Comité

Aucun membre de la SVASPRYJAD n'ayant manifesté son intérêt à rejoindre le comité, ce dernier fonctionne en trinôme depuis plusieurs années. Les différentes fonctions et tâches inhérentes sont réparties de la manière suivante :

- Elise Milliet : présidente
- Kristel Latapie : trésorière et responsable de certaines tâches liées au secrétariat (liste des membres, envois divers)
- Camille Reithaar : secrétaire



Elise Milliet
Présidente



Martial Delacour est nommé Membre d'honneur de la SPV, AD du 6 juin 2012



Conférence de Michel Mayor, astrophysicien, AD du 6 juin 2012



Assermentation des Autorités cantonales. Gregory Durand (CC SPV, au centre), Cyrille Perret (SG FSF, à droite), 26 juin 2012



Archives SPV déposées aux Archives cantonales vaudoises (ACV), 5 septembre 2012



Gilbert Coutaz, directeur des ACV, Josianne Thévoz et Martin Grandjean, 5 septembre 2012



Visite des Archives cantonales vaudoises, 5 septembre 2012



Signature de la convention avec les Archives cantonales vaudoises, 5 septembre 2012



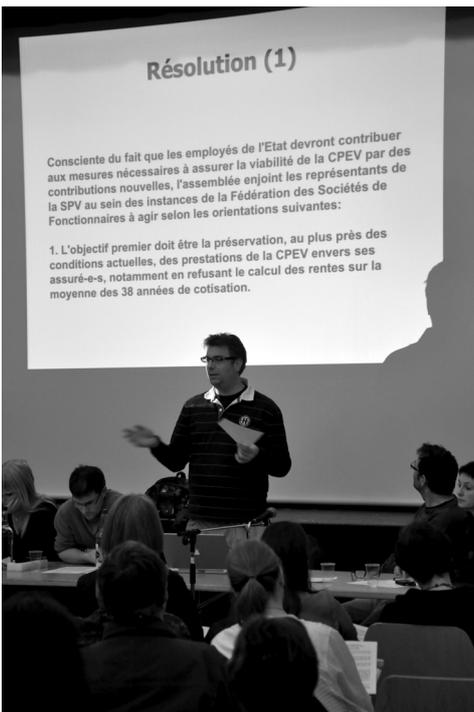
Rencontre avec les diplômé-e-s HEP 2012 ayant adhéré à la SPV, 31 octobre 2012



Invitation de Philippe Martinet, Président du Grand Conseil, 17 décembre 2012



Invitation du Président du Grand Conseil, 17 décembre 2012



AG extraordinaire de la SPV sur la CPEV, 13 février 2013

Enquête publique pour la rénovation du bâtiment des Allinges 2, mars 2013



Elise Milliet, a manifesté le désir de quitter son poste de présidente dès la rentrée scolaire 2013. Le comité la remercie vivement pour son engagement sans failles depuis 4 ans. Il tient également à relever ses réelles compétences mises au service de l'enseignement de la rythmique dans le canton, plus particulièrement face aux événements de transition importants tels que DECFO-SYSREM, la LEO et l'entrée en vigueur d'Harmos. Elise a su consolider les liens entre l'association des rythmicien-ne-s vaudois-e-s et la SPV ; elle en a fait de même pour la DGEO. Sa conviction de la valeur de l'enseignement de la rythmique à l'école, son dynamisme et sa persévérance à la faire reconnaître par nos instances directrices ont permis aux rythmiciciens vaudois de voir leur statut salarial amélioré.

Cet objectif étant atteint, Elise souhaite prendre un peu de recul, disposer d'un peu plus de temps ; elle laisse ainsi une opportunité à d'autres membres de relever le défi de la conduite des différents dossiers concernant la rythmique.

Lors de la dernière AG, en date du 26 mars 2013, deux membres de l'association ont manifesté leur intérêt à rejoindre le comité. Il s'agit de Daisy Mignot et de Florence Chanez-Guignard ; le comité est ravi de les accueillir. Dans un premier temps, pour faciliter le fonctionnement du comité, Kristel Latapie et Camille Reithaar en connaissant et maîtrisant les rouages, se partageront les tâches inhérentes à la fonction de présidente.

Assemblée Générale, Morges, le 26 mars 2013

Cette AG s'est déroulée sous des couleurs festives afin de célébrer dignement la victoire de la revalorisation salariale pour laquelle l'association a milité ces quatre dernières années. C'est donc officiel ; dès la rentrée prochaine, les rythmiciciens seront colloqués à la classe 9A/24.

Petit historique :

Lors de l'AG de l'année dernière, différentes options statutaires avaient été présentées et c'est précisément le 9A/24 qui avait été adopté à l'unanimité au lieu du statut actuel 9A/25.

Cette position a donc été présentée le 14 septembre 2012 lors d'une séance avec Madame Anne-Catherine Lyon et Monsieur Alain Bouquet ; Elise Milliet y était accompagnée par Jacques Daniélou.

Comprenant l'impossibilité propre à cette fonction de ne pouvoir enseigner 28 périodes, Madame Lyon et Monsieur Bouquet se sont tous deux engagés à proposer au Conseil d'Etat la modification statutaire validée par le comité de la SVASPYJAD.

Un premier délai avait été fixé pour la fin de l'année civile. Malgré plusieurs rappels, source de contrariétés évidentes, ces délais n'ont pas pu être respectés. Une seconde séance a eu lieu en date du 7 février afin de signer une convention entre l'Etat de Vaud, la SPV et la SVASPRYJAD. Ce document a finalement été présenté au Conseil d'Etat qui a accepté la convention lors de sa séance du 6 mars dernier. Force est de constater que, pour un plein temps, la rythmique reste la fonction la moins bien payée du système scolaire vaudois. Cependant, il est à relever qu'une augmentation de 4,2% du tarif horaire a été obtenue. Evidemment, cet acquis ne répond pas entièrement aux souhaits et objectifs fixés ; pourtant, il se doit d'être considéré comme un réel succès dans la démarche de reconnaissance de la profession et des impératifs qui lui sont liés.

La problématique de l'aménagement des horaires n'a pas obtenu le même résultat. En effet, lors de cette même séance du mois de septembre 2012 avec Mme Lyon et M. Bouquet, le comité a tenté d'explicitier les problèmes inhérents à l'organisation de la rythmique dans le cadre de l'entrée en vigueur d'Harmos. Ces arguments ayant été qualifiés d'incompréhensibles par nos interlocuteurs (plus exactement selon leurs dires, de « petit chinois »), il a été convenu que la présidente de la SVASPRYJAD soit convoquée dans un groupe de travail amené à traiter de cette problématique. Malgré notre insistance, la convocation ne nous est pas parvenue. Le département a clairement refusé une nouvelle rencontre, argumentant cette décision par le fait que l'organisation de la rythmique, comme de toutes les autres disciplines, incombe à chaque direction d'établissement et qu'il n'y avait pas lieu de faire exception pour la rythmique. Suite à cela, le comité a pris l'initiative de faire parvenir un courrier à Monsieur Alain Bouquet lui proposant, à titre d'exemple, une note du département s'adressant aux directeurs d'établissement scolaire. Cette démarche est restée vaine.

Le comité s'est interrogé sur la suite à donner. L'idée d'une position signée par la SPV et l'AVECIN envoyée aux directions concernées a été évoquée. Aucun accord n'ayant pu être trouvé avec les intéressés, le comité a estimé que, partir dans cette démarche sans l'appui de la SPV, n'aurait fait que desservir notre cause. De ce fait, les membres ont donc reçu un courrier électronique les incitant à contacter leurs directions afin d'anticiper l'organisation de leurs horaires en prenant en compte différentes possibilités, notamment dont celle de profiter de la période de décharge des généralistes.

Le comité ne peut que déplorer cet état de fait, ceci d'autant plus que Madame Lyon s'était montrée étonnée par le fait que certains d'entre nous ne pouvaient travailler les après-midi ou disposer de quatre périodes le matin. Ayant qualifié ces situations d'inacceptables, elle avait fait part de son désir d'y remettre bon ordre. Les éléments cités ci-dessus démontrent que, pour le département, le débat est clos.

Suite à une résolution adoptée il y a 2 ans concernant la grille horaire, il avait été décidé que rien ne changerait concernant les deux premières années du 1er cycle du degré primaire. C'est comme cela qu'il faut entendre l'actuelle école enfantine sous Harnos : 3 périodes d'activités sportives y compris la rythmique. Malheureusement, cette note est passée à la trappe et ne figure pas dans la nouvelle grille horaire. Le comité a, bien évidemment, l'intention de réagir. Cependant, il nous semble opportun de laisser couler un peu d'eau sous les ponts avant de relancer le département sur cette question. Il est quelquefois bon de faire preuve de patience !

Le comité s'est penché sur la question des remplacements. Il invite ses membres à se manifester via l'adresse électronique de la SVASPRYJAD ou auprès de Marie-Claude Giroud, cheffe de file en éducation physique pour la ville de Lausanne ; cette dernière s'est proposée pour tenir la liste des enseignants de rythmique disponibles pour des remplacements. Cette démarche participe à la crédibilité de notre profession. Il est à souhaiter que cela touche l'ensemble des rythmiciens vaudois, mais force est de constater que la voie associative ne peut l'assumer.

Cathy Sigg Berthoud, nouvelle collaboratrice rythmique détachée du SEPS, a travaillé avec Christine Croset, chargée d'enseignement à la HEPL, sur le projet d'une journée pédagogique pour les enseignants de rythmique. Le thème retenu est le suivant : « Réflexions autour de l'évaluation ». La DGEO et le SEPS avaient donné leur accord afin que la programmation de cette journée se fasse un autre jour que le mercredi. La nouvelle direction de la DGEO a décidé de remettre en cause cette décision. Le projet est donc remanié ; il se transforme en une formation continue d'une demi-journée.

Groupes de travail

Durant une année, le Service d'Education Physique et du Sport a formé plusieurs groupes de travail en vue de l'élaboration d'un document d'évaluation en lien avec le PER et concernant les différents degrés. Malgré la demande du comité, la rythmique n'a pas été intégrée à la réflexion et au travail menés par les différents groupes.

Les évaluations vont se présenter sous forme d'étiquettes à coller dans le cahier des apprentissages. Une quinzaine d'étiquettes autocollantes représenteront ainsi les différents domaines d'apprentissages.

Le comité de la SVASPRYJAD a travaillé en collaboration avec Cathy Sigg Berthoud pour élaborer des étiquettes ciblées sur les apprentissages en rythmique. Le SEPS a manifesté son intérêt en les intégrant à son document. Il reste à définir les modalités de gestion et de mise en place de ce système d'évaluation (rôle de chacun ; enseignant titulaire de la classe - enseignant de rythmique). Lors de l'AG du mois de mars, Toni Pacifico, conseiller pédagogique au SEPS, a précisé que l'évaluation découle de la RLEO (Règlement de la nouvelle Loi Scolaire) ; elle est donc devenue obligatoire.

Un groupe de travail s'est constitué peu après l'AG afin de traiter de la question du cahier des charges de la fonction d'enseignant de rythmique. Les échanges ont été riches et efficaces. Le comité se chargera de présenter la proposition établie à la SPV.

Service d'Education Physique et du Sport (SEPS)

Le comité a préparé le terrain afin que le poste de collaboratrice de rythmique auprès du SEPS puisse être maintenu dès le départ à la retraite d'Anne Terraz. Comme mentionné précédemment, Cathy Sigg Berthoud a accepté de reprendre cette fonction. Le comité est ravi de pouvoir compter sur sa collaboration et ses compétences. La séance annuelle entre le SEPS et la SVASPRYJAD a eu le 23 mai.



Comité de la SVASPRYJAD

Kristel Latapie
Elise Milliet, présidente
Camille Reithaar

AVEAC

Association vaudoise des enseignant-e-s en activités créatrices



Jean-Claude Sahli
Président

Comme dans toutes les séries TV à suivre, on commence l'épisode par un résumé des précédents.

Cela permet de ne pas avoir l'air trop décalé à la salle des maîtres, lorsque l'on a zappé les épisodes de 20h et 21h30, pour cause de corrections ...

En saison 2, nous avons été épouvantés par les épisodes du TRIPAC et de la grille horaire.

Mais émerveillés par ceux de la pétition aux 7'070 signatures et de l'exposition "Mes mains des outils pour apprendre".

Donc, pour la saison 3 de la série qui nous a occupés, tout devait se passer comme dans le scénario. A savoir :

1. Les membres vont se battre pour faire partie du comité, au point qu'il va falloir plusieurs tours de scrutin pour les départager
2. Il y aura pléthore de candidats à la présidence de notre association
3. Les grilles horaires seront publiées, nous aurons obtenu "réparation" avec entre autres l'arrivée des OCOM (options de compétence orientées métiers) et tous seront heureux avec cela
4. Le TRIPAC aura rendu son verdict, et nous aurons gagné, évidemment !
5. Les demandes de publication afflueront pour faire vivre notre site internet
6. ...

C'était le scénario de la saison 3, en version "totale utopie" comme seul le président sait les faire ! Malheureusement, ce n'est pas vendeur...

Les producteurs en ont décidé autrement, et le comité a dû "composer avec", il :

- s'est réuni à 7 reprises ;
- a rencontré le Comité cantonal de la SPV ;
- a écrit conjointement avec la SPV une lettre à la Cheffe du DFJC ;
- a participé au groupe de travail pour la mise en place des OCOM ;
- a informé ses membres sur la manière de gérer les OCOM ;
- a participé à la consultation du projet Cadre général de l'évaluation ;
- a travaillé sur l'avant-projet de cahier des charges pour les disciplines spéciales ;
- a organisé une visite d'entreprise, La Gainerie Moderne de Givisiez ;
- a pris contact avec l'EPFL (festival robotique / formation électronique) ;

- a participé aux conférences des présidents d'associations de la SPV ;
- a représenté l'AVEAC à d'autres AG ;
- a pris des contacts informels pour trouver de nouveaux membres ;
- a prospecté au sein de ses membres pour compléter le comité ;
- a préparé l'AG du 1er mai 2013 à Yverdon.

Force est de constater aujourd'hui qu'il est très difficile de mobiliser les gens, quels que soient la demande ou le projet.

Comme il n'est pas plus facile de les rallier à une vision commune.

Cependant, cela reste une richesse que de pouvoir s'exprimer librement, en accord ou pas avec ses vis-à-vis et la diversité de pensées devrait rester, au sein d'un comité, une force qui ne divise pas, mais qui unit.

Le comité est convaincu du privilège de pouvoir exercer une profession aussi riche, créative et variée, que la nôtre.

Continuons à la promouvoir à sa juste valeur par des actions positives et constructives.

Et que vive l'activité créatrice pendant de longues saisons encore, même si le scénario n'est pas toujours celui que l'on voudrait !

Comme c'est là ma dernière prestation en tant que membre du comité, je tiens à adresser toute ma gratitude à l'entier de celui-ci, pour tous ces moments privilégiés de discussions et de partages.

Tout n'a pas été facile certes, mais toujours traité dans le plus profond respect de chacun, et cela reste le plus important.

Ma gratitude aussi, envers le Comité cantonal de la SPV, dont la disponibilité et le travail n'ont d'égal que la qualité des prestations qu'ils nous apportent.

Merci à vous tous et longue vie !



Comité de l'AVEAC

Frédéric Guggisberg
 Françoise Pochon
 Jean-Claude Sahli,
 président
 Anne Rodigari
 Frédérique Henry
 François Cothésy
 Pierre Croset

AVMD

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes de développement



*Bernard
Grandjean
Président*

Vie du comité

Le comité s'est réuni à 4 reprises durant cet exercice, ainsi que 8 fois avec le comité de l'AVMES. C'est dans ce cadre qu'ont été préparées diverses interventions auprès de la SPV, de la HEP, des autorités SESAF/DGEO. Le comité a aussi pris le temps, au fil des mois, d'évaluer la progression du processus d'intégration et d'analyser les besoins de l'école en pédagogie spécialisée.

Le comité est dynamique et travaille dans une ambiance très amicale. Nicolas Baume, membre, vient de présenter sa démission, après avoir accepté la présidence d'une association locale d'enseignants. Nous sommes à la recherche de nouveaux membres, de forces vives provenant de la Broye et de la Côte, afin que toutes les régions soient représentées.

Evolution de l'effectif des membres AVMD

Il est constaté une légère érosion des effectifs : 69 membres sont actuellement répertoriés. Les départs à la retraite sont la raison principale de cette baisse. Une analyse détaillée devra être entreprise auprès de chaque direction d'établissements, afin de procéder à un recensement précis des enseignants spécialisés engagés dans les écoles.

Assemblée générale

L'assemblée générale s'est déroulée comme d'habitude en tout début de matinée de la journée pédagogique, le 10 octobre 2012, une trentaine de membres a répondu à l'appel de l'aube.

L'ordre du jour statutaire n'a pas été bousculé et le travail du comité a été salué par les membres présents, ainsi que par Jacques Daniélou, président SPV.

Les relations de travail avec l'AVMES ont été évoquées. Une fusion des deux associations n'a pour l'heure pas convaincu les membres de l'AVMD présents : il apparaît que la vision du métier n'est pas la même et qu'il est important de conserver nos spécificités respectives. Les collaborations sont cependant très nombreuses et la question d'un regroupement de nos forces se reposera inévitablement dans l'avenir.

En fin d'assemblée, certains collègues ont évoqué des situations pédagogiquement aberrantes, qui représentent de véritables cris du terrain en faveur d'un retour à la raison. Il convient, pour exemple, d'évoquer cet élève malentendant bénéficiant de 14 périodes de

soutien, alors qu'un autre élève souffrant d'une psychose infantile se roule par terre en classe sans qu'aucune aide ne soit envisagée...

Journée pédagogique du 10 octobre 2012

On ne change pas une équipe qui gagne et c'est pour la troisième fois que les comités AVMES et AVMD ont travaillé avec efficacité à l'organisation d'une journée pédagogique, reconnue par le SESAF comme formation continue.

Sur le thème évocateur et particulièrement préoccupant du décrochage scolaire, les collègues ont pu entendre les spécialistes du laboratoire LASALE relater leurs expériences dans le domaine des alliances éducatives.

Sept ateliers ont enthousiasmé les quelques 134 participants et les remerciements reçus au lendemain de ce traditionnel rendez-vous pédagogique et associatif ont clairement prouvé l'utilité de travailler ensemble des thèmes aussi variés que le travail du SPS en situation de décrochage, les mesures de transition école-métiers en phase de rupture, un regard systémique sur cette problématique, une action de prévention de l'incivilité et de découvrir des structures d'accompagnement comme « l'Accroche », groupe MATAS de Bex, l'AEMO, la structure PRO-JET et le SEMO ainsi que la mesure d'encadrement spécialisé du COACHING ADO de la Côte vaudoise.

Consultation sur l'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée

Après avoir efficacement participé à la consultation sur l'avant-projet de loi concernant la pédagogie spécialisée et proposé des commentaires en collaboration avec l'AVMES, des représentants du comité étaient présents à la séance de retour présidée par Anne-Catherine Lyon.

La Cheffe du département est sortie de sa réserve lorsque le président a relevé que la classe de développement faisait encore bien partie du paysage pédagogique vaudois, elle a pris conseil auprès de son chef de service avant de répondre que le SESAF souhaitait clairement, contrairement aux articles de loi pérennisant la structure séparative, engager davantage de forces dans le processus d'inclusion scolaire.

SER, COES

Depuis l'été 2012, l'AVMD n'est plus représentée au sein de la commission SER d'enseignement spécialisé. Nous recherchons activement un-e délégué-e qui pourrait poursuivre les relations et tisser des liens entre tous les cantons romands.

Site AVMD

Notre site est prêt à fonctionner. Nous avons décidé de le mettre officiellement en activité lorsque nous organiserons les inscriptions de notre prochaine journée pédagogique en automne.



Comité de l'AVMD

Marie-Thérèse Ramoni, secrétaire

Bernard Grandjean, président

Eric Michel

Nicolas Baume

Michèle Charrière, vice-présidente et caissière

Valérie Wild (absente sur la photo)

AVEPS

Association vaudoise d'éducation physique scolaire



Claudine Dutoit
Présidente

L'association, lors de sa dernière assemblée générale (3.11.12), comptait 280 membres (actifs et membres d'honneur) et quelque 120 membres honoraires.

L'objectif est de pouvoir, à court, voire à moyen terme, regrouper tous les maîtres d'éducation physique et former une grande smala de l'enseignement en éducation physique.

Les dossiers en cours : la reconnaissance de notre formation et la validation de nos titres acquis et le TRIPAC devant lequel un cas est actuellement en jugement. Divers courriers ont été échangés, des entrevues ont eu lieu et nous attendons avec beaucoup d'impatience les résultats.

En ce qui concerne la demande de reconnaissance du brevet fédéral 1, la Cheffe du Département a refusé, sur le plan salarial, d'effacer automatiquement le «A» et renvoie à la mise sur pied d'une procédure de reconnaissance des acquis pour l'obtention du master secondaire 1

HEP (94 crédits accordés sur les 120 demandés pour le master secondaire 1).

Le comité est attentif au passage des MEP au primaire. Des décisions devront être prises par les collègues quant au choix pédagogique à faire (rester et garder les 7-8H ou passer en 9-10-11 H).

L'AVEPS ne souhaite pas limiter l'intervention de spécialistes dans cette catégorie d'âge, âge d'or pour beaucoup d'apprentissages.

Du travail sur la planche pour garder un maximum de qualité dans l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux.

Le comité suit attentivement la nouvelle loi sur le sport et attend le règlement d'application. Une attention particulière est portée également à l'introduction du PER et à la mise en place des divers moyens d'évaluation en éducation physique.

En cette année 2013, aura lieu le 2^e congrès pédagogique de l'instance nationale qu'est l'ASEP. Il se déroulera les 2-3 novembre 2013 à Macolin. Il est ouvert à tous les enseignants qu'ils enseignent ou non l'EPH et ceci à tous les degrés de la scolarité (aussi post-obligatoire). Soyez donc nombreux à y participer.

Un grand merci aux collègues du comité, à la SPV et aux diverses instances avec lesquelles l'AVEPS travaille tout au long de l'année.



Comité de l'AVEPS

Carole Du Bois, responsable
publicité

Carlos Fidalgo, secrétaire

Anouk Nussbaum, rédactrice

Jacques Rubattel, vice-président

Magali Bovas, responsable
technique

Claudine Dutoit, présidente

AVMES

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de l'enseignement spécialisé



Rémy Chatelain
Président

Comité

L'association compte à ce jour environ 178 membres. Le comité est composé actuellement de 4 membres. Anne Meyer est enseignante spécialisée et elle partage son temps comme renfort pédagogique (RP) à l'ECES et à l'URSP (unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques). Lucy Escobar est enseignante spécialisée RP à l'ECES et MCDI dans un établissement lausannois, Florence Chapisat est enseignante spécialisée à la Fondation de Vernand, école de la Fleur de Lys à Ecublens. Rémy Chatelain est à la retraite. Il a été nommé secrétaire de l'AVMES et reste président ad intérim en attendant une candidature. En effet, lors de sa dernière assemblée générale, le comité n'a pas trouvé de nouveau candidat, aussi bien pour le comité que pour la présidence. Le comité a été très déçu du manque d'investissement des membres et s'est posé la question d'une démission générale.

Pour renforcer son effectif, avec le soutien du président SPV, le comité a invité une dizaine de membres « éminents » de l'association à une séance d'information et d'échange sur le travail du comité. Deux membres se sont annoncés présent-e-s et sont intéressé-e-s à donner un « coup de main » au comité jusqu'à la prochaine AG ordinaire de l'automne. Il s'agit de Nicole Mage Moulin, enseignante SPS à la Fondation de Verdeil et Martin Boehler, enseignant spécialisé à la Fondation Mémise à Lutry. Nous les remercions infiniment pour leur soutien.

A travers des nuages de printemps

La lune fait des apparitions

Miraculeuses

Journée pédagogique

L'AVMES et l'AVMD ont organisé leur traditionnelle journée pédagogique le 10 octobre 2012 à Crêt-Bérard sur le thème du décrochage/accrochage scolaire en collaboration avec le laboratoire LASALE de la HEP Lausanne. 125 personnes ont participé à cette journée qui fut riche en contacts et en échanges. Nous remercions encore les collaborateurs de la HEP qui ont contribué à la réussite de cette journée.

La prochaine journée pédagogique aura lieu le 2 octobre 2013 à Crêt-Bérard. Le thème est le suivant : « L'expression et la créativité à l'école : pour qui ? pour quoi ? » Durant une grande partie de la journée, des ateliers d'expression créative permettront aux participants de découvrir et expérimenter divers techniques et champs d'expression.

Le chant de l'alouette

Je lève les yeux

Vers le ciel

CCT-Unique et statut salarial

Depuis 4 ans, les séances de travail avec la délégation patronale (AVOP) s'échelonnent à un rythme d'une ou deux séances par mois, sans que vraiment « les choses avancent ». Lors du dernier rapport de 2012, nous avons exprimé le sentiment d'un bateau qui avançait au gré des flots et nous avons émis des doutes sur une issue rapide des négociations. Après de nombreuses tergiversations, la délégation patronale AVOP a pu enfin soumettre à la Plateforme travailleurs (Délégation AVMES/SPV/FSF, SUD, SSP, Avenir social) son modèle de classification et de rémunération qui, soit dit en passant, n'intégrait pas les enseignant-e-s spécialisé-e-s et les veilleurs-euses... Ce modèle n'a pas été accepté et validé par les associations professionnelles et syndicales sur plusieurs points fondamentaux. Notre propos n'est pas de les énumérer ici. Un bulletin d'informations complet parviendra prochainement à tous les membres. En bref, le modèle de classification et de rémunération des associations professionnelles et syndicales était une proposition de réelle revalorisation des fonctions, s'approchant des conditions de l'Etat. Le modèle proposé par l'AVOP reconduisait les conditions actuelles, en adaptant simplement les classes 1- 26 de nos CCT actuelles à la classification SYSREM employée à l'Etat, sans amélioration notable des conditions statutaires et salariales.

Suite à ce blocage des négociations, une rencontre a eu lieu avec les chefs des départements concernés, Mme A.-C. Lyon et M. P.-Y. Maillard. Lors de cette rencontre, les deux modèles proposés ont été balayés et « les pendules remettent à l'heure » : la CCT-Unique doit s'accorder à la CCT-Santé. La priorité pour les autorités et d'harmoniser les conditions et intégrer les 26 structures non conventionnées à cette nouvelle CCT-U. Un montant de 15 millions sur 3 ans est garanti par les autorités subventionneuses. Point barre.

Cela signifie que pour nous, enseignant-e-s spécialisé-e-s, les conditions salariales restent inchangées, à moins que l'AVOP n'ait un

projet derrière la tête, puisque nous n'avons pas été intégrés à leur proposition de classification. Une demande d'indemnité de 400.- par mois avait été faite par l'AVOP en début 2012 à l'Etat et qui, à notre connaissance, est restée sans réponse.

La situation de l'emploi dans les institutions, par contre, n'a pas changé. Au contraire, elle a empiré. Et de nombreux-ses enseignant-e-s spécialisé-e-s, particulièrement parmi les plus jeunes, cherchent à migrer vers l'Etat. Qui serait assez « idéaliste » pour s'engager dans les institutions, avec un travail presque identique, des heures d'enseignement supplémentaires et un salaire inférieur de 800 à 2000 frs par mois (selon son niveau de certification) ? Y' a pas photo.

Pour le comité de l'AVMES, la solution de l'étatisation (ou la cantonalisation) reste la piste la plus réaliste pour sortir de cette impasse. Lors de notre dernière assemblée générale de novembre 2012, les quelques membres présent-e-s (27 avec le comité !!) ont décidé de reporter cette votation à une date ultérieure. On peut les comprendre. Cette décision ne peut pas être prise par un si petit nombre de membres et une part non négligeable des enseignant-e-s spécialisés-e-s n'est pas favorable à cette proposition. Pour traiter cette problématique et peut-être prendre une décision claire, une assemblée générale extraordinaire sera agendée avant les prochaines vacances d'été.

*Sous le ciel nocturne d'avril
Le coassement des grenouilles
Aboiements ma chienne*



Comité de l'AVMES

Florence Chapuisat

Rémy Chatelain, président

Anne Meyer Rémy

Lucy Escobar (absente sur la photo)

AVESAC

Association vaudoise des enseignant-e-s en structures d'accueil



Sandra Colaone
Présidente

Le comité

Plusieurs changements ont eu lieu cette année au sein du comité. Coralie Grimplet et Eléonore Délessert ont donné leur démission. Anne Dentan a rejoint notre groupe. Ainsi, notre comité est composé actuellement de quatre membres : Sandra Colaone (actuelle présidente), Christophe Blanchet, Anne Dentan et René-Luc Thévoz.

Dernière Assemblée Générale de l'AVESAC, mercredi 9 mai 2012

Lors de la dernière AG, il a été décidé de suivre les dossiers ci-dessous. Voici la situation en avril 2013.

Problématique de la scolarisation des élèves primo-arrivants de 15 ans révolus

Directive de Monsieur Daniel Christen interdisant leur intégration au sein de l'école obligatoire. **Situation actuelle** : Une centaine d'élèves de 15 à 18 ans sont restés sans solution faute de locaux pour les accueillir à l'OPTI accueil. La situation pour ces jeunes ne semble de loin pas réglée pour 2013-2014.

Position de l'AVESAC : Nous trouvons cette situation alarmante et inacceptable. Que va devenir la directive de Monsieur Daniel Christen par rapport à la LEO qui inverse la problématique de la demande de prolongation de scolarité qui devient automatique ?

L'AVESAC s'engage à demander réponse à cette question.

Formation professionnelle des sans-papiers

Communiqué du Conseil Fédéral, 07.12.2012 : « Dès le 1er février 2013, les jeunes étrangers sans papiers qui remplissent certaines conditions pourront suivre une formation professionnelle initiale en Suisse. Le Conseil fédéral a adopté aujourd'hui la modification d'ordonnance qui règle précisément les conditions d'accès à un apprentissage. Il a tenu compte des résultats de la procédure de consultation, qui a eu lieu du 2 mars au 8 juin 2012. »

L'AVESAC se réjouit de l'avancée de ce dossier. Bien sûr, cela ne règle pas toutes les situations (conditions d'accès : 5 ans de scolarité en Suisse).

Ressources en FL2

De nombreux enseignants de structure d'accueil et du CIF souhaiteraient que la Direction pédagogique mette à disposition du matériel pédagogique adapté aux élèves allophones. À ce jour, le matériel scolaire à disposition à la CADEV ou dans les librairies correspond peu, voire pas du tout, au travail effectué dans ces structures. Le Français Langue Seconde n'étant pas seulement une nouvelle langue à apprendre au même titre que l'allemand et l'anglais, mais est surtout la nouvelle langue de scolarisation de l'élève. Sans oublier, tous les élèves primo-arrivants, peu ou pas scolarisés, qui, pour apprendre à lire, n'ont accès qu'à des ouvrages conçus pour les enfants âgés de 5 ans alors qu'eux-mêmes sont adolescents.

Position de l'AVESAC : Depuis la disparition de la commission école-migration (CREM), le catalogue FLE n'a plus été réactualisé. L'AVESAC espère que le futur groupe « élèves allophones » comblera cette lacune. L'AVESAC interpellera ce groupe de référence à ce sujet.

Groupe de référence allophonie

L'AVESAC salue la naissance de ce groupe en 2013 et s'engage à suivre de près ses travaux.

Situation et scolarisation des élèves aux statuts précaires

Les élèves aux statuts précaires sont en augmentation : familles à l'aide d'urgence, sans statut ou en fin de parcours d'asile mettent sous pression notre école, suscitant des angoisses légitimes et une perte du sens des apprentissages demandés chez les enfants et les professionnels qui les accueillent. Leur scolarisation est questionnée : quels objectifs, quelles disciplines et quel horaire proposer pour une catégorie d'élèves qui ne font qu'un passage de quelques mois dans les structures d'accueil, avant d'être déplacés d'une commune à l'autre, puis d'un pays à l'autre ? Comment soutenir les enseignants confrontés à des élèves en grande précarité et qui n'ont aucune perspective d'intégration possible ? Comment améliorer les liens et la communication entre l'EVAM et l'Ecole ? Une lettre soulignant nos préoccupations a été envoyée en mars 2013 à Monsieur Serge Martin et à Mesdames Anne-Marie Reymond et Spomenka Alvir de la DP. Cet envoi a bien été reçu par son destinataire qui l'a transmis à un groupe de travail « Ecole-EVAM » récemment constitué à la DP.

Inscription du FL2 dans le catalogue des branches enseignées dans le Canton de Vaud et mise en place d'une formation à la HEP pour les enseignants en structure d'accueil

Le comité de l'AVESAC est depuis plus d'une année en relation avec la HEP afin de discuter de la mise sur pied d'une formation pour les enseignants en structure d'accueil au niveau du secondaire. Lors des deux premiers entretiens avec M. Petitpierre (directeur de la formation), M. Curchod (responsable de la filière enseignement secondaire I), M. Cordonier (responsable UER français) et M. Rehm (suppléant, CAS français langue seconde/FL2), il a été discuté du contenu de cette formation, de son accès (cette formation étant destinée exclusivement aux enseignants du secondaire I), du nombre de crédits de la formation, de la validation des acquis d'expérience, du CAS/FL2 (qui s'adresse en particulier aux enseignants du primaire), de la reconnaissance des diplômes étrangers et FLE. Cette formation pourrait voir le jour en 2013 ou 2014. Nous nous réjouissons de l'écoute et de l'intérêt que la HEP porte à notre expertise. Un prochain rendez-vous est déjà fixé pour la rentrée 2013.

(bis) Inscription du FL2 dans le catalogue des branches enseignées dans le Canton de Vaud et mise en place d'une formation à la HEP pour les enseignants en structure d'accueil

Petit bémol, l'AVESAC a l'impression que l'on donne une petite formation « aux petites maîtresses » (CAS 15 crédits) et une vraie formation avec revalorisation salariale aux enseignants spécialistes (60 crédits). La spécialisation FL2 n'est toujours pas reconnue au primaire.

Le nouveau cadre de l'évaluation

Le nouveau cadre mentionne que l'orientation des élèves allophones est traitée au cas par cas. L'AVESAC souhaite que la directive, prévue dans le règlement d'application, prenne en compte le parcours scolaire antérieur, le profil et le français en construction lors de l'orientation ou du passage d'un niveau à l'autre.

Perspectives 2013- 2014

Un des grands défis sera l'orientation des élèves allophones dans la nouvelle organisation du secondaire.

Comité de l'AVESAC

Sandra Colaone, présidente

Anne Dentan

Christophe Blanchet

René-Luc Thévoz

Commissions et délégations

Fondation Jeunesse SPV

Vente 2013



*Stéphane
Guinchard
Président*

Grâce à la mobilisation des élèves et leurs enseignants présents sur les stands, la fondation a pu venir en aide à de nombreux enfants défavorisés en contribuant au financement de camps de vacances, en leur facilitant l'accès à des activités sportives ou encore en finançant des prestations sociales de base. La vente de cette année a permis de récolter pour environ 20'000.- Encore merci à eux et naturellement aussi aux personnes qui achètent nos fleurs !

En achetant un brin ou un bouquet de Mimosa, c'est assurément procurer un peu de Bonheur à des enfants avec lesquels la Vie n'est pas toujours très tendre.

Aides

La fondation a pu honorer 56 demandes d'aides individuelles (entre 50.- et 500.- chacune) et offrir une somme plus conséquente à cinq fondations et associations en lien avec la jeunesse vaudoise.

Conseil de fondation

Aucun changement n'est à signaler parmi les membres du conseil. Après bientôt 10 ans d'engagement au sein de celui-ci, dont 7 passés à la présidence, j'ai annoncé mon départ pour l'assemblée des délégués de la SPV de 2014. Engagez-vous qu'il disait ! Les volontaires sont les bienvenus.

Actualité

La priorité du Conseil de fondation est de trouver de nouveaux vendeurs, mais la tâche régulière reste de recevoir et de valider les demandes d'aides. Une lettre de nouvelles devrait voir jour d'ici peu. D'autres informations se trouvent sur notre site : <http://mimosa.spv-va.ch/>

Intersyndicale des Prafos

Le comité de l'Intersyndicale, composé de prafos et de représentants des faïtières enseignantes, s'est réuni à 3 reprises depuis le dernier rapport d'activités de la SPV. Représentée au sein du Conseil de la HEP, l'Intersyndicale a suivi avec intérêt les travaux de cette

assemblée réunissant l'ensemble des acteurs de la formation des enseignants.

Une assemblée générale s'est tenue le 19 septembre 2012. A cette occasion, une résolution, demandant notamment la restauration de répondants régionaux, a été adoptée. Des avancées sur cette question devraient voir le jour dans les prochains mois. (SG SPV)

Fondation vaudoise du patrimoine scolaire



*Jacques-Etienne
Rastorfer*

Association du Musée de l'école et de l'éducation

Après 30 ans d'activités, d'abord en association, puis en Fondation, c'est une collection importante qui a été réunie, tant quantitativement que qualitativement. Il est devenu nécessaire, pour assurer l'avenir, de disposer de structures professionnelles pour la préservation, le catalogage et la mise à disposition des chercheurs, en prenant le relais des bénévoles qui accomplissent encore actuellement ces missions. Un projet est à l'étude, visant la reprise de la collection par les Archives cantonales vaudoises, le Musée d'archéologie et d'histoire et la HEP, en fonction de leurs missions respectives.

De l'automne 2011 jusqu'à l'été 2013, malheureusement, la collaboration de la HEP qui devrait, selon une convention, accorder un 50% de poste de travail en lien avec notre collection n'a pas été honorée.

Grâce à l'important travail bénévole, diverses expositions ont été mises sur pied en 2012, ainsi que des contributions sous la forme de prêts d'objets. Signalons l'exposition au château de Grandson « En temps et lieux », qui se poursuivra jusqu'au printemps 2014.

La SPV soutient la Fondation, et je la représente dans son Conseil. Vos remarques et propositions me seront donc précieuses (jer@citycable.ch).

Secrétariat général



*Yves Froidevaux
Secrétaire général
de la SPV*

Projets

A son arrivée, il y a trois ans, le Secrétaire général de la SPV s'était donné quatre ans pour finaliser plusieurs projets importants.

Le **dépôt des archives de la SPV** auprès des archives cantonales vaudoises est désormais accompli. Le budget de 15'000 frs, permettant notamment de financer le travail de Josianne Thévoz et de Martin Grandjean, a été tenu. Le 5 septembre 2012, une cérémonie en petit comité et la signature d'une convention ont marqué la fin de cette importante opération. Désormais, les 90 mètres linéaires constituant l'ensemble des archives de la SPV, de sa création jusqu'en 1994, sont à la disposition du public et des chercheurs. L'inventaire est disponible sur le site <http://www.davel.vd.ch> (cote PP 953).

La **consolidation de l'assise financière de la SPV** était une priorité pour le comité et le secrétariat général. Un important travail d'optimisation des dépenses et des recettes a été effectué. La fortune de la SPV, à la fin 2012, se monte à près de 200'000 frs. Cette situation permet désormais de bénéficier de la marge de manœuvre nécessaire, notamment en cas de «coup dur».

La démarche «**SPV 2015**» continue à progresser et fera l'objet d'une large discussion lors de l'Assemblée des délégués 2013. Plusieurs aspects de ce projet ont notamment été traités à l'occasion de la rédaction d'un important travail effectué par le Secrétaire général dans le cadre d'une formation auprès de l'IDHEAP.

Le **projet de rénovation de l'immeuble des Allinges 2** (propriété du Fonds de secours) a désormais atteint sa phase finale. Les travaux, qui devraient se monter à 1.9 mio, vont débuter. Le Conseil d'administration a souhaité associer les actuels locataires à cette rénovation. Les travaux d'entretien, l'amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment et le remplacement de chambres vétustes par deux appartements permettront une valorisation importante de ce bien immobilier.

L'élargissement des prestations offertes aux membres, notamment par la transformation de la **protection juridique actuelle** en une assurance couvrant l'ensemble des conflits de travail, est exploré. Le Conseil d'administration du Fonds de secours étudie actuellement plusieurs options et offres. La question du financement de cette

nouvelle prestation, environ 30'000 frs par année, est évidemment centrale.

Dossiers

Plusieurs dossiers importants ont été au cœur de l'action du secrétariat général lors de l'année écoulée.

La transition, à la rentrée prochaine, vers le nouveau statut à 28 périodes des actuelles enseignantes enfantines, a fait l'objet d'un très conséquent travail d'accompagnement de la part du Secrétaire général. La SPV a notamment dû intervenir à plusieurs reprises pour que l'information donnée par la DGEO soit complète et transparente. En outre, des projections personnalisées, permettant de mesurer l'impact des choix offerts, ont été préparées par la SPV pour 170 collègues.

Les modalités d'obtention d'un contrat à durée indéterminée, notamment pour les nouveaux enseignants, semblent avoir été clarifiées suite à une interpellation de la SPV auprès du Département. Le Secrétaire général restera extrêmement vigilant pour vérifier si les «promesses» seront tenues.

La gestion, jugée «aléatoire» par la SPV, des collègues en situation de maladie de longue durée a fait l'objet d'une intervention de la SPV auprès du Conseil d'Etat. Militant pour une approche respectueuse et lisible de la part de l'Etat, la SPV a participé, en décembre 2012, à une rencontre avec des représentants du SPEV, du secteur Case Management et de la DGEO. Si des clarifications ont été promises par l'employeur, le constat est fait que rien n'a changé. Des nouvelles démarches concernant le rôle et le fonctionnement du secteur Case management ont été récemment entreprises.

La mise en œuvre de la LEO, notamment **la question du transfert au primaire HARMOS des généralistes œuvrant dans les actuelles années 7 à 9**, a fait l'objet de récentes déterminations de la SPV auprès la Cheffe du Département. Cette prise de position exige notamment que ce transfert se fasse uniquement sur une base volontaire.

Le suivi des recours DECFO-SYSREM constitue encore une tâche importante du Secrétaire général. Dans ce cadre, un collègue porteur du brevet fédéral 2 d'éducation physique, soutenu par la SPV, a obtenu une victoire importante auprès du TRIPAC (suppression du A

dans la classification salariale et passage à 25 périodes hebdomadaires). La SPV a également obtenu emporté d'autres succès extrajudiciaires dans plusieurs affaires.

Le secrétariat général de la SPV est également intervenu dans les dossiers généraux suivants :

- dénonciation du non-respect du pensum de l'enseignant à Yverdon (avec une demande, refusée par l'employeur, de payer en heures supplémentaires le dépassement horaire) ;
- clarification de la mise en œuvre des décharges au primaire, notamment dans les duos pédagogiques ;
- demande de réactivation de la commission consultative en matière de constructions scolaires afin que la SPV puisse faire entendre sa voix en réponse aux pressions communales concernant une diminution des exigences en matière de construction de nouveaux bâtiments.

Participations diverses

Enfin le SG a participé notamment :

- aux séances hebdomadaires du Comité cantonal et aux Conférence des présidents ;
- aux rencontres de l'Intersyndicale des profos ;
- aux Assemblées des délégués du SER, de la FSF et de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud ;
- au Conseil de fondation Jeunesse SPV ;
- à un groupe de travail de la FSF dans le cadre de la future révision de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud ;
- à une séance de présentation de la SPV auprès des étudiants de la HEP ;
- à plusieurs assemblées générales d'associations de la SPV ;
- à la commission paritaire professionnelle AVOP-AVMES ;
- au comité d'organisation du bicentenaire de la première classe pour enfants sourds en Suisse ;
- à plusieurs rencontres avec le DFJC concernant le statut des porteurs du brevet fédéral 1 en éducation physique.



Marie Jeanneret
Secrétaire

Le Secrétaire général tient à remercier chaleureusement la secrétaire de la SPV, Marie Jeanneret, pour son engagement sans faille en faveur de notre association et pour la grande qualité de son travail.



SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE

Ch.des Allinges 2 - 1006 Lausanne

Tél. 021 617 65 59 - Fax 021 617 96 30

www.spv-vd.ch - e-mail: secretariat@spv-vd.ch